

Document de rétractation

Cette annexe n'est applicable que si le client a également la qualité de consommateur et que le contrat a été établi à distance (cf. articles VI.45-VI.63 - XIV.26-XIV.37 du Code de droit économique) ou hors établissement (cf. articles VI.64- VI. 74 - XIV.38-XIV.47 du Code de droit économique). Elle ne s'applique en tout cas pas aux contrats portant sur la protection juridique fournie en application du Livre IIIbis du Code judiciaire (articles XIV.26-XIV.38 du Code de droit économique).

(formulaire à ne compléter et à ne renvoyer que si vous souhaitez vous rétracter)

- À Phibalex Cabinet d'avocats, TVA BE 0479.874.044 (RPM Gand, division Bruges), tél. : 050/31.04.61
- fax : 050/31.17.11, e-mail : secretariaat@phibalex.be :

- Je/Nous (*) vous communique/communiquons (*) par la présente que je/nous (*)
révoque/révoquons (*) mon/notre (*) contrat de prestation de services du [] (*)

- Nom(s) du(es) consommateur(s)

- Adresse du(es) consommateur(s)

- Signature du(es) consommateur(s) (uniquement lorsque ce formulaire est introduit sur papier)

- Date

(*) Biffer la mention inutile.

Commentaire

Vous avez le droit de vous rétracter dans un délai de 14 jours sans en donner les raisons.

Le délai de rétractation expire 14 jours après le jour de la conclusion du contrat.

Afin d'exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier votre décision de vous rétracter, à Phibalex Cabinet d'avocats, TVA BE 0479.874.044. (RPM Gand, division Bruges), tél. : 050/31.04.61, fax : 050/31.17.11, e-mail : secretariaat@phibalex.be, au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par ex. par lettre écrite envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). À cette fin, vous pouvez utiliser le présent formulaire type de rétractation, sans y être obligé.

Afin de respecter le délai de rétractation, il vous suffit d'envoyer votre notification relative à l'exercice de votre droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Si vous vous rétractez, nous vous restituons tous les paiements que vous avez effectués jusqu'à ce moment-là, immédiatement et en tout cas au plus tard 14 jours après nous avoir notifié votre décision de vous rétracter. Nous vous remboursons avec le même moyen de paiement que celui avec lequel vous avez effectué la transaction initiale, sauf accord contraire explicite de votre part; en tout cas, nous ne vous facturerons aucuns frais de remboursement.

Si vous avez sollicité de faire débiter la prestation de services pendant le délai de rétractation, vous paierez un montant proportionnel aux prestations déjà effectuées au moment où vous nous avez notifié votre rétractation, en comparaison avec l'exécution complète du contrat.